



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Date : 6/06/2024

Numéro de référence : 310

Organisation d'évènements

Domaine d'activité : Activité administrative

Coordonnées

Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :	COPAS	Délégué à la protection des données : Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
Coordonnées de contact :	COPAS, CO03/0032 COPAS@curia.europa.eu	
Service traitant :	COPAS, Unité Conditions de travail	
Sous-traitant :	Pas de sous-traitance	

Accessible au public

Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	Le Comité paritaire pour les activités sociales (COPAS) organise des événements à caractère social (notamment sportif et culturel). Ces événements correspondent à la mission du COPAS telle que décrite dans la décision du Greffier du 9.1.2006, instituant un comité paritaire pour les activités sociales (sur base de l'article 1sexies et article 9 du statut). Ils sont décidés soit lors des réunions plénières du COPAS soit par procédure écrite. Les données à caractère personnel sont traitées afin d'organiser les événements (comme l'inscriptions des participants ou le classement d'une compétition), de suivre la participation au plusieurs événements et de communiquer sur les événements qui ont eu lieu.
2) <i>Description du traitement</i>	Le traitement de données relatif à un événement est effectué par un ou plusieurs membres du COPAS et/ ou une personne en charge de gestion de ces activités au sein de l'unité Conditions de travail. La prise de photos et l'enregistrement vidéo peuvent être effectués par les organisateurs (COPAS) ou par le personnel d'autres services (Direction de la Communication, service Multimédia). À titre d'exemple, les événements en question peuvent être : • Voyages de Marché de Noël • Excursions découverte monuments ou autres sujets au GDL ; • Tournois sportifs ; • Expositions d'art et concours pour les collègues de l'institution ou leurs familles ;

- Fêtes pour le personnel ;
- Visites guidées, sorties sociales ;
- Challenges sportives, etc.

Les données personnelles qui sont collectées et traitées dans le cadre de l'organisation d'un évènement de ce type proviennent de l'organigramme ou du logiciel Outlook ou sont fournies par un autre service de la Cour ou par les participants à l'évènement. Seules les données nécessaires pour la bonne organisation de l'évènement sont collectées.

Les données sont stockées en format électronique (logiciel Office ou autre outil informatique mis à disposition par le service informatique de la Cour).

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
• Membres du personnel de la Cour • Membres de famille ou autres personnes invitées par la catégorie susmentionnée	• Données d'identification, coordonnées de contact • Eventuellement photos et enregistrements vidéo	Les données sont en principe conservées pour la durée de l'évènement. Dans certains cas, un nombre de données est conservé après la fin de l'évènement. Il s'agit de • Nom, prénom, éventuellement les photos des participants / vainqueurs des compétitions / challenges (pour pouvoir effectuer les remises des prix et faire les articles sur intranet

		ou sur NewsatCuria et pour pouvoir comparer les résultats des années/éditions précédentes. • Nom, prénom, date de l'évènement pour les participants à certains évènements à caractère social, pour une période de 1 an afin de permettre au nombre maximum de personnes de profiter de tels évènements Les photos et les enregistrements vidéos éventuels sont conservées pour une durée de 10 ans en vue d'un éventuel versement aux archives historiques de la Cour.
--	--	--

3) <i>Destinataires</i>	
a) <i>Au sein de l'institution</i>	Pour les données d'identification et les coordonnées de contact, les destinataires sont : • Le COPAS et les organisateurs des évènements particuliers (soit membres du COPAS, soit membres volontaires du personnel de l'institution). Les photos et vidéos sont publiées sur le site intranet du COPAS et peuvent être également publiées dans NewsatCuria.

<i>b) À l'extérieur de l'institution</i>	n/a
<i>4) Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Néant
<i>5) Mesures de sécurité</i>	Les données en format électronique (listes de participants etc.) sont sauvegardées dans l'ordinateur de la personne qui traite la demande ou sur le serveur G: du COPAS (espace avec accès restreint). Tous les ordinateurs sont accessibles par login et mot de passe conformément aux règles de sécurité de la Cour. Les invitations aux événements et la transmission des informations y relatives sont faites via la boîte fonctionnelle du COPAS, accessible seulement à certains membres du COPAS et la personne en charge de gestion de ces activités au sein de l'UCT. Les mesures de sécurité concernant l'accès aux locaux de la Cour de justice s'appliquent. Des copies de travail en format papier des listes de participants ou d'autres données sont éventuellement imprimées à partir d'une version électronique mais elles ne sont pas conservées.
<i>6) Notice d'information</i>	Une notice d'information est publiée sur le site intranet du COPAS. Pour la prise de photos et l'enregistrement vidéo, les personnes concernées sont expressément informées en avance.
<i>7) Limitations des droits</i>	Néant